



Le 10 février 2015

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAIT du Procès-verbal
de la réunion tenue le mercredi 10 décembre 2014
à 12 h 30 au local D-415

5. Problèmes liés à l'affichage

PROPOSITION 1

Que le SEECLG convienne avec le Collège que les professeurs non-permanents puissent transmettre leur formulaire A en tout temps durant la session (mais avant la fin de la période d'affichage) pour la session suivante, étant entendu que les professeurs auront la responsabilité de modifier, le cas échéant, leur formulaire A durant les périodes d'affichage.

Adoptée

PROPOSITION 2

Que le SEECLG demande au Service des ressources humaines d'informer les coordinations départementales du début de chaque affichage.

Adoptée

PROPOSITION 3

Que le SEECLG demande au Service des ressources humaines d'aviser les professeur-e-s de chaque département dont le nom apparaît sur la liste de priorité au début de chaque affichage.

Adoptée

PROPOSITION 4

Que le SEECLG envoie un message Colnet de « RAPPEL FORMULAIRE A » à tous les professeurs le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril de chaque année.

Adoptée

PROPOSITION 5

Que le SEECLG invite chaque assemblée départementale à convenir de mécanismes collectifs d'alerte visant à aider à ce qu'aucun non-permanent n'oublie de postuler dans les temps.

Adoptée

PROPOSITION 6

Que le SEECLG mandate le comité de la relève enseignante pour créer un sous-comité temporaire « précarité » (à nombre illimité) afin d'évaluer les nouvelles mesures mises en place et de faire de nouvelles recommandations, le cas échéant.

Adoptée

PROPOSITION 7

Que le SEECLG demande aux Ressources humaines de s'assurer que les tâches attribuées sont celles qui ont été réparties par le département lors de la répartition de tâches.

Adoptée

Le secrétaire général

Bernard Lavoie

Le président

Michel Milot